

PUBLIÉ LE 17/03/2020 - MIS À JOUR LE 12/07/2022

COVID-19 : l’ANSM prend des mesures pour favoriser le bon usage du paracétamol

BON USAGE - RECOMMANDATIONS

Actualisation du 12/07/2022

Ces restrictions portant sur la vente de paracétamol en officines et en ligne ont été prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire établi en mars 2020 pour face à l'arrivée de l'épidémie de Covid-19 en France. Elles ne sont plus en vigueur.

Dans le contexte du COVID-19, l’ANSM rappelle aux patients et aux professionnels de santé qu’en cas de douleur et/ou fièvre, l’utilisation du paracétamol est à privilégier en respectant les règles de bon usage. L’ANSM alerte sur la nécessité de ne pas prescrire, ni délivrer, ni stocker inutilement les médicaments à base de paracétamol.

Afin de garantir leur disponibilité, à partir du 18 mars 2020, **les pharmaciens pourront délivrer sans ordonnance 1 seule boite de paracétamol (500 mg ou 1g) par patient ne présentant aucun symptôme, ou 2 boites (500 mg ou 1g) en cas de symptômes (douleurs et/ou fièvre)**. La vente sur Internet des médicaments à base de paracétamol, d’ibuprofène et d’aspirine est suspendue.

Rappel des règles de bon usage des médicaments contre la fièvre

En cas de douleur et/ou fièvre, notamment dans un contexte d’infection, l’ANSM appelle les patients et les professionnels de santé à privilégier l’utilisation du paracétamol. En effet, les anti-inflammatoires (dont l’ibuprofène) peuvent masquer une infection et potentiellement avoir un effet aggravant dans certaines situations. Si vous êtes actuellement traité par anti-inflammatoires ou par corticoïdes, n’arrêtez pas votre traitement et rapprochez-vous de votre médecin si nécessaire.

Utilisé à bon escient, le paracétamol est un médicament sûr et efficace. Cependant en cas de surdosage, le paracétamol peut entraîner des lésions graves du foie irréversibles dans certains cas : la mauvaise utilisation du paracétamol est la 1ère cause de greffe hépatique d’origine médicamenteuse en France. Le terme surdosage s’entend par l’utilisation d’un dosage non adapté, une dose trop importante par prise ou par jour, et un délai minimum entre les prises non respecté.

Règles de bon usage du paracétamol

- Prendre la dose la plus faible, le moins longtemps possible
- Respecter la dose maximale par prise, la dose maximale quotidienne, l’intervalle minimum entre les prises et la durée maximale de traitement recommandée (3 jours en cas de fièvre, 5 jours en cas de douleur, en l’absence d’ordonnance)
- Vérifier la présence de paracétamol dans les autres médicaments (utilisés pour douleurs, fièvre, allergies, symptômes du rhume ou état grippal)

- Alerter les populations particulières (-50kg, insuffisance hépatique légère à modérée, insuffisance rénale sévère, alcoolisme chronique…)

Informations pour les pharmaciens

- Lorsqu'un patient vous demande du paracétamol au comptoir et en l'absence de symptôme, ne délivrez qu'une seule boite de paracétamol (500 mg ou 1g). En cas de symptômes (douleurs et/ou fièvre), vous pouvez délivrer 2 boites (500 mg ou 1g) maximum par patient.
- Lorsqu'un patient se présente avec une ordonnance de paracétamol, honorez la quantité prescrite par le médecin.
- Inscrivez toute dispensation dans le dossier pharmaceutique du patient, qu'il s'agisse de délivrance avec ou sans ordonnance.

Plus d'informations

- Téléchargez et diffusez l'Affiche Gestes barrières
- Santé publique France met en ligne le point épidémiologique
- Ministère des Solidarités et de la Santé : Coronavirus COVID-19
- Gouvernement : informations Coronavirus
- Organisation mondiale de la Santé (OMS) : Maladie à coronavirus (COVID-19)
- Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères : Conseils aux voyageurs

Plus d'information pour les parents

- Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse : Covid 19 : les réponses à vos questions
- Assurance maladie : Les déclarations d'arrêt de travail simplifiées pour les salariés parents

Pour suivre les informations des autorités sanitaires:

Twitter :

- @Alertesanitaire
- @MinSoliSante